

# Déclaration de confidentialité concernant les protéines plasmatiques et les produits connexes (patients désignés)



Société  
canadienne  
du sang

SANG  
PLASMA  
CELLULES SOUCHES  
ORGANES  
ET TISSUS

La Société canadienne du sang a la responsabilité d'obtenir, puis de fournir des protéines plasmatiques et des produits connexes aux hôpitaux des provinces et des territoires (sauf le Québec). Dans certains cas, les protéines plasmatiques et produits connexes doivent être réservés à des patients désignés; ils ne sont pas destinés à l'ensemble des patients. Les fournisseurs de santé peuvent demander ces produits à la Société canadienne du sang pour les patients qui respectent les critères établis.

## Collecte, utilisation et divulgation de vos renseignements personnels

La Société canadienne du sang pourrait communiquer avec votre fournisseur de soins de santé, votre hôpital ou votre pharmacie, le cas échéant, pour recueillir les renseignements personnels suivants : nom, date de naissance, sexe, poids, taille, province ou territoire de résidence, ainsi que résultats cliniques et ordonnances associées au(x) produit(s) demandé(s). Nous pourrions également demander le numéro de votre carte santé pour vérifier que vous répondez aux critères établis pour le(s) produit(s) demandé(s) et communiquer les résultats à votre fournisseur de soins de santé.

La Société canadienne du sang pourrait utiliser vos renseignements personnels pour confirmer que vous pouvez recevoir le(s) produit(s) demandé(s) compte tenu des critères d'admissibilité établis; faciliter les communications avec votre fournisseur de soins de santé, votre pharmacie, le cas échéant, et les hôpitaux où vous recevez vos soins; et pour faire un suivi de l'utilisation du produit.

Vos renseignements personnels pourraient être utilisés à des fins d'assurance de la qualité, de respect des exigences légales et réglementaires, de gestion et d'évaluation de programmes ou à toute autre fin autorisée ou exigée par la loi.

Vos renseignements personnels pourraient être communiqués à votre fournisseur de soins de santé, votre pharmacie et d'autres parties concernées, selon les autorisations ou exigences de la loi. Des renseignements non identificatoires pourraient être transmis aux ministères de la Santé provinciaux et territoriaux, notamment, dans des cas exceptionnels, pour confirmer que vous répondez aux critères permettant de recevoir le(s) produit(s) demandé(s).

## Protection des renseignements personnels

Vos renseignements personnels seront conservés de façon sécuritaire sur nos systèmes internes. Il peut arriver que la Société canadienne du sang ait recours à des fournisseurs de services. Le cas échéant, ces fournisseurs seront tenus, par contrat, d'adopter des mesures de sécurité adéquates pour protéger les renseignements personnels en leur possession et d'utiliser ces renseignements personnels aux seules fins pour lesquelles ils ont été mandatés par, ou au nom de, la Société canadienne du sang.

Seuls les employés et les fournisseurs de services de la Société canadienne du sang ayant besoin de ces renseignements dans leur travail y auront accès. Vos renseignements personnels ne seront

conservés que le temps nécessaire pour réaliser les tâches pour lesquelles ils ont été recueillis ou pour des motifs légaux, après quoi ils seront supprimés de façon sécuritaire.

## Accès et correction de vos renseignements personnels

Pour demander accès aux renseignements personnels que la Société canadienne du sang détient sur vous, veuillez consulter la page Confidentialité et mentions légales au [www.sang.ca](http://www.sang.ca).

## Contact

Pour toute question concernant cette déclaration, y compris le retrait de votre consentement concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, veuillez contacter le bureau de la protection de la vie privée de la Société canadienne du sang.

Courriel : [privacy@blood.ca](mailto:privacy@blood.ca)

Si vous estimez que la Société canadienne du sang n'a pas répondu à vos préoccupations, vous avez le droit de communiquer avec le commissaire à la protection de la vie privée ou l'ombudsman de la vie privée de votre province.